

# REFERENTS METIER, LES OUBLIES DE LA DG :

## LEURS MISSIONS

Selon leur fiche de poste, ils :

- Concourent à l'appropriation par les conseillers des évolutions métiers et des services
- Participent au sein de l'ELD au développement des compétences individuelles et collectives
- Participent à l'élaboration de la stratégie d'intervention de l'agence en conformité avec les priorités régionales et en conformité avec les spécificités de l'agence

Dans les faits, leur contribution va bien au-delà d'amener les conseillers à intégrer et mettre en œuvre l'offre de service de Pôle emploi.

Ils assurent une part non négligeable du management d'accueil et de l'obligation de présence managériale dans les agences.

Ils partagent de nombreux actes métiers décisionnels de l'ELD.

Ils remplacent régulièrement l'absence d'un responsable d'équipe (et parfois longtemps) pour permettre à l'équipe de direction de fonctionner correctement.

## ET POURTANT

Ils n'ont pas accès à l'université du management, y compris des formations pour les managers d'accueil, malgré les demandes récurrentes depuis des années de la CFE-CGC Métiers de l'Emploi.

Ils n'ont pas accès à la prime de performance, attribuée « pour intéresser les membres de l'ELD à la réalisation des objectifs collectifs de performance » sous le prétexte qu'ils ne sont pas managers.

En gros, ils sont managers quand la direction a besoin d'eux mais ne sont pas reconnus comme des membres de l'ELD à part entière.

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi n'accepte pas ces injustices répétées et constantes envers les référents Métiers et a demandé à la direction générale de les faire cesser.

Nous avons également demandé (et obtenu) en CSE le 22 février que la direction régionale soit attentive l'an prochain au taux de promotion de ces collègues qui semblent ne pas avoir été suffisamment reconnus cette année encore.



“ Techniciens, Agents  
de Maîtrise, Cadres,

**ENSEMBLE**  
CONSTRUISONS DEMAIN ”

